Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 05 – 04**
Décision du 20 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **20 mai** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	13 mai 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 26 Votants : 31 (5 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Stéphanie DOUESSIN, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Sébastien COQUELIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Stéphane LENFANT, Lara BAKHOS.
Absents	Jean-Benoît DUFOUR
Secrétaire de séance	Patricia CASSONNET

Désignation des représentants auprès de la SEMBREIZH

Dominique DENIEUL précise que la SEMBREIZH est une société d'économie mixte locale fondée en 1957 et ayant pour actionnaire majoritaire la Région Bretagne. Elle accompagne les initiatives territoriales sur les 6 segments suivants : le patrimoine régional, les centralités et territoires, le développement économique, la transition énergétique et écologique, le tourisme et la maritimité. Cet accompagnement se traduit par la mobilisation des ressources internes, des partenariats pour l'ingénierie des projets et par la mobilisation des filiales d'investissement régional BreizhImmo, BreizhEnergie et BreizhCité.

L'objet social de la SEMBREIZH est le suivant :

« La société a pour objet, principalement dans la région Bretagne, de :

1) *Procéder à toutes études et à tous actes nécessaires à la réalisation de toutes opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés*
2) *Procéder à toutes études, à tous actes nécessaires à la construction sur tous terrains :*
   - *d'immeubles, services communs à ces immeubles et d'équipements publics ou privés, notamment à vocation économique, touristique, sportive, formation, santé*
   - *d'immeubles collectifs ou individuels, à usage principal d'habitation, ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnement*
3) *Procéder à la location, la vente, la gestion, l'exploitation, la concession, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens d'immeubles, ouvrages ou équipements publics ou privés*
4) *Procéder à toutes études et mener toutes actions relatives au développement économique et social du territoire ; mettre en œuvre toutes actions intéressant la formation ainsi que les domaines de la santé ; au développement énergétique et à la transition énergétique*
5) *Gérer, exploiter, animer, par tout moyen, tous services publics ou effectuer toutes prestations de services, pour le compte de toutes collectivités, groupements de collectivités, établissements publics ou toutes personnes publiques dans les domaines ci-dessus énoncés.*

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_04-DE

A cet effet et de manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus et contribuant à leur réalisation, ou à des objets similaires ou connexes.

Elle pourra créer ou prendre toute participation dans toute structure se rapportant aux domaines ci-dessus et contribuant à leur réalisation.

Elle exercera l'ensemble de ses activités tant pour son propre compte que pour celui d'autrui (et notamment par assistance à maîtrise d'ouvrage, mandat, contrat de promotion immobilière - liste non limitative) ; en particulier, elle pourra exercer ses activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies aux articles L. 1523-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. »

Par délibération n° 2023-06-08 en date du 15 juin 2023, le Pays de Châteaugiron Communauté a décidé d'entrer au capital de la SEMBREIZH, à hauteur de mille cent (1 100) actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMBREIZH au prix de dix-huit euros et vingt cents (18,20 €) l'action, soit une participation de vingt mille vingt euros (20 020 €).

A ce titre, il convient de désigner :

- 1 représentant pour siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SEMBREIZH
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la SEMBREIZH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de désigner Jacky LECHABLE, Vice-Président en charge des Finances, appelé à siéger auprès de l'Assemblée spéciale de la SEMBREIZH et de l'autoriser à accepter toutes fonctions qui lui seraient proposées par la société dans le cadre de ce mandat ;
- ✓ de désigner Jacky LECHABLE en tant que représentant titulaire pour représenter le Pays de Châteaugiron Communauté au sein de l'Assemblée Générale de la SEMBREIZH et Dominique DENIEUL en tant que représentant suppléant, pour le suppléer en cas d'empêchement.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Patricia CASSONNET